

Par Bastien Scordia 02 octobre 2020

NÉGOCIATION EN VUE SUR LE TÉLÉTRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Fortes des enseignements de la crise sanitaire, les discussions, prévues dans les prochains mois, devraient porter sur la pratique du travail à distance, mais aussi sur l'organisation même du travail dans le secteur public. Le tout dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie au travail.



La ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin. © Alain Jocard/AFP

La direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) vient d'en faire l'annonce : la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin, veut engager une négociation sur le télétravail dans la fonction publique, devant tirer des enseignements de la crise sanitaire. La conclusion d'un accord est-elle pour autant prévue ? "Nous inscrivons aujourd'hui formellement ce sujet à l'agenda social, nous verrons ensuite à quoi cela aboutira", se contente-t-on d'affirmer dans l'entourage de la ministre.

Des groupes de travail vont donc intervenir cet automne pour donner un cadre à cette phase de négociation, qui devrait être lancée en fin d'année voire début 2021, a indiqué la DGAFP aux représentants du personnel et des employeurs, jeudi 1^{er} octobre.

Ceux-ci étaient réunis pour tirer un premier bilan de la pratique (contrainte) du télétravail dans le secteur public pendant le confinement. "La crise a été le révélateur d'un manque de préparation du secteur public au travail à distance", explique notamment le ministère dans son retour d'expérience. Les organisations publiques ont ainsi du s'adapter "à marcher forcée", mais elles ont "fait preuve d'une capacité de résilience" et "l'État est parvenu à assurer la continuité de ses missions essentielles", ajoute ce bilan [cliquez ici pour consulter notre article sur le sujet].

Réflexion globale

La négociation que la ministre veut engager ne portera pas uniquement sur la pratique du télétravail. Elle devrait aussi englober la question de l'organisation du travail dans sa globalité et dans le contexte de la transformation numérique. Le tout dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie au travail et du service public rendu, explique-t-on au ministère de la Transformation et de la Fonction publiques.

"On ne fait pas une négociation sur le télétravail juste pour le plaisir et on n'essaie sûrement pas de faire du télétravail l'alpha et l'oméga de la qualité de vie au travail", y ajoute-t-on en précisant que la négociation s'articulera aussi avec la concertation sur le Plan santé au travail dans la fonction publique, qui reprendra fin octobre.

Dans nos <u>colonnes</u>, début septembre, Amélie de Montchalin avait déjà exposé sa vision sur ce sujet du télétravail. "Les méthodes d'organisation du travail, notamment le télétravail, doivent aussi être repensées, ce n'est pas parce que vous donnez aux agents un ordinateur portable, un téléphone ou un accès aux réseaux ministériels qu'ils peuvent télétravailler, soulignait-elle ainsi. Le télétravail doit s'organiser avec des outils adéquats et efficaces, et non rudimentaires comme ce fut parfois le cas pendant le confinement, cela nécessite aussi une formation des agents et de leurs managers."

Attente de garanties pour les agents

Cette approche globale est saluée par les organisations syndicales, qui sont prêtes à discuter. "Le télétravail ne peut pas se réfléchir tout seul, ce qu'il faut penser et repenser, c'est l'organisation du collectif de travail", souligne ainsi Mylène Jacquot, de la CFDT Fonctions publiques.

"La crise a, semble-t-il, donné une impulsion aux employeurs, dont un grand nombre étaient jusqu'alors réticents à mettre en œuvre le télétravail, affirme de son côté l'Unsa Fonction publique. Les agents, eux, demeurent très majoritairement favorables à cette modalité de travail." Et d'ajouter que les "dysfonctionnements mais aussi les réussites de l'expérimentation sauvage et à grande échelle de cette organisation du travail, peuvent permettre de progresser et d'offrir de nouvelles garanties aux agents publics".

"L'attente des agents est forte", abonde Martine Gramond Rigal, de la FA-FP. Mais, poursuit-elle, "le management doit lui aussi être revu, tout comme la question des équipements (...). La situation de la crise ne doit pas préjuger d'une organisation classique du télétravail". "Il faut de véritables garanties pour les agents, souligne pour sa part Solidaires Fonction publique. Ce qui a été pratiqué en matière de travail pendant la crise ne doit pas permettre la constitution de nouvelles normes qui dérèglementent le travail."

par Bastien SCORDIA